

# ACCUEIL DE LOISIRS

## *Vacances d'été 2019*

Du lundi 08 juillet au vendredi 02 août 2019



Francine GRANDIN – Directrice ALSH

[Francine.grandin@cerny.fr](mailto:Francine.grandin@cerny.fr)

☎ 01 64 57 57 45

Arnaud CASTEX Adjoint de direction

[Arnaud.castex@cerny.fr](mailto:Arnaud.castex@cerny.fr)

☎ 01 64 57 57 45

# Préinscription

Le formulaire de préinscription est à retourner OBLIGATOIREMENT avant  
**le lundi 24 juin 2019**

## Informations préalables

- Les préinscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée et sont à retourner à la mairie ou à l'accueil de loisirs.
  - Au-delà de la date butoir, les inscriptions seront acceptées selon le nombre de places disponibles (sauf urgence), ceci afin de préparer au mieux certaines activités et sorties éducatives.
  - La préinscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur de la structure.
  - La journée d'accueil de loisirs débute à 9 heures et se termine à 17 heures, aux tarifs présentés ci-après hors repas.
  - Un accueil est prévu de 7h à 9h le matin et de 17h à 19h le soir.
  - Les frais de restauration s'élèvent à 3.32 € par jour et par enfant. Il s'ajoute au tarif journalier.
- Une facture sera envoyée à la fin du mois écoulé pour le règlement de la période.  
Toute journée ayant fait l'objet d'une absence non justifiée est facturée.

Le nombre de places étant limité pour les sorties, les inscriptions exceptionnelles ne seront prises en considération qu'après celles des enfants inscrits dans les délais.

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

Adresse : .....

« Je désire inscrire mon enfant le... » Cochez les cases correspondantes

Semaine 28		Semaine 29		Semaine 30		Semaine 31	
Lundi 08 juillet		Lundi 15 Juillet		Lundi 22 juillet		Lundi 29 juillet	
Mardi 09 juillet		Mardi 16 juillet		Mardi 23 juillet		Mardi 30 juillet	
Mercredi 10 juillet		Mercredi 17 juillet		Mercredi 24 juillet		Mercredi 31 juillet	
Jeudi 11 juillet		Jeudi 18 juillet		Jeudi 25 juillet		Jeudi 01 août	
Vendredi 12 juillet		Vendredi 19 juillet		Vendredi 26 juillet		Vendredi 02 août	

## Tarifs accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires

Quotients familiaux		Tarifs journaliers			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
N° 1	Moins de 170 €	3.83 €	3.13 €	2.78 €	2.42 €
N° 2	De 170 € à moins de 295 €	6.32 €	5.36 €	4.89 €	4.41 €
N° 3	De 295 € à moins de 425 €	8.71 €	7.52 €	6.92 €	6.33 €
N° 4	De 425 € à moins de 550 €	11.20 €	9.76 €	9.03 €	8.31 €
N° 5	De 550 € à moins de 1 070 €	13.27 €	11.62 €	10.80 €	9.97 €
N° 6	Plus de 1 070 €	17.01 €	14.99 €	13.98 €	12.97 €

♦Le quotient familial est calculé de la façon suivante :

$$\text{QF} = \text{R divisé par 12 mois divisé par P}$$

R = étant le revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-2 ou les ressources annuelles apparaissant sur le site CAF.

P= étant le nombre d'enfants à la charge du foyer, sachant que pour les familles monoparentales, ce nombre +1 est appliqué.

♦Veuillez-vous reporter au tableau ci-dessus, indiquant le tarif journalier de l'accueil de loisirs.

**Le tarif journalier de l'accueil de loisirs pour les familles extérieures à Cerny est fixé à 31.95 €, sauf pour les habitants de Baulne avec laquelle la commune de Cerny a conventionné.**

**Je certifie avoir pris connaissance des informations préalables et du tarif journalier qui me sera appliqué pour lequel je ne pourrai lever aucune réclamation. Date et signature des parents (obligatoire)**

